

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département du Haut-Rhin
 Canton de Wittenheim
 Ville de Staffelfelden



ARRETE DU MAIRE N° 153/2025

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AUTOUR DE LA PASSERELLE DE LA THUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SA RECONSTRUCTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2542-1 à L.2542-13 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement autour de la passerelle piétonne de la Thur dans le cadre de travaux relatifs à sa reconstruction ;

CONSIDERANT que lors de la pose de la nouvelle passerelle piétonne, il y a nécessité d'interdire la circulation dans la rue Marie-Louise afin de garantir la sécurité des riverains et du public

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite entre le rond-point de la rue Marie-Louise et le pont de la Thur du mercredi 3 décembre 2025 à 7h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 18h00.

Article 2 :

Une déviation sera mise en œuvre par l'entreprise en charge de la réalisation des travaux (*voir plan ci-joint*)

Article 3 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux transmises aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Groupe MADER/RICHERT (tbindler@mader-sa.fr)
- BE TEKTO
- SOLEA / SODAG
- SIVOM
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- CPI -STAFFELFELDEN
- La Brigade verte
- Ville de Wittelsheim
- Service routier CeA
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 29 octobre 2025



Le Maire,
Thierry BELLONI

